

LES DOSSIERS



Octobre 2012 - numéro 11

CANADA

HORS QUÉBEC

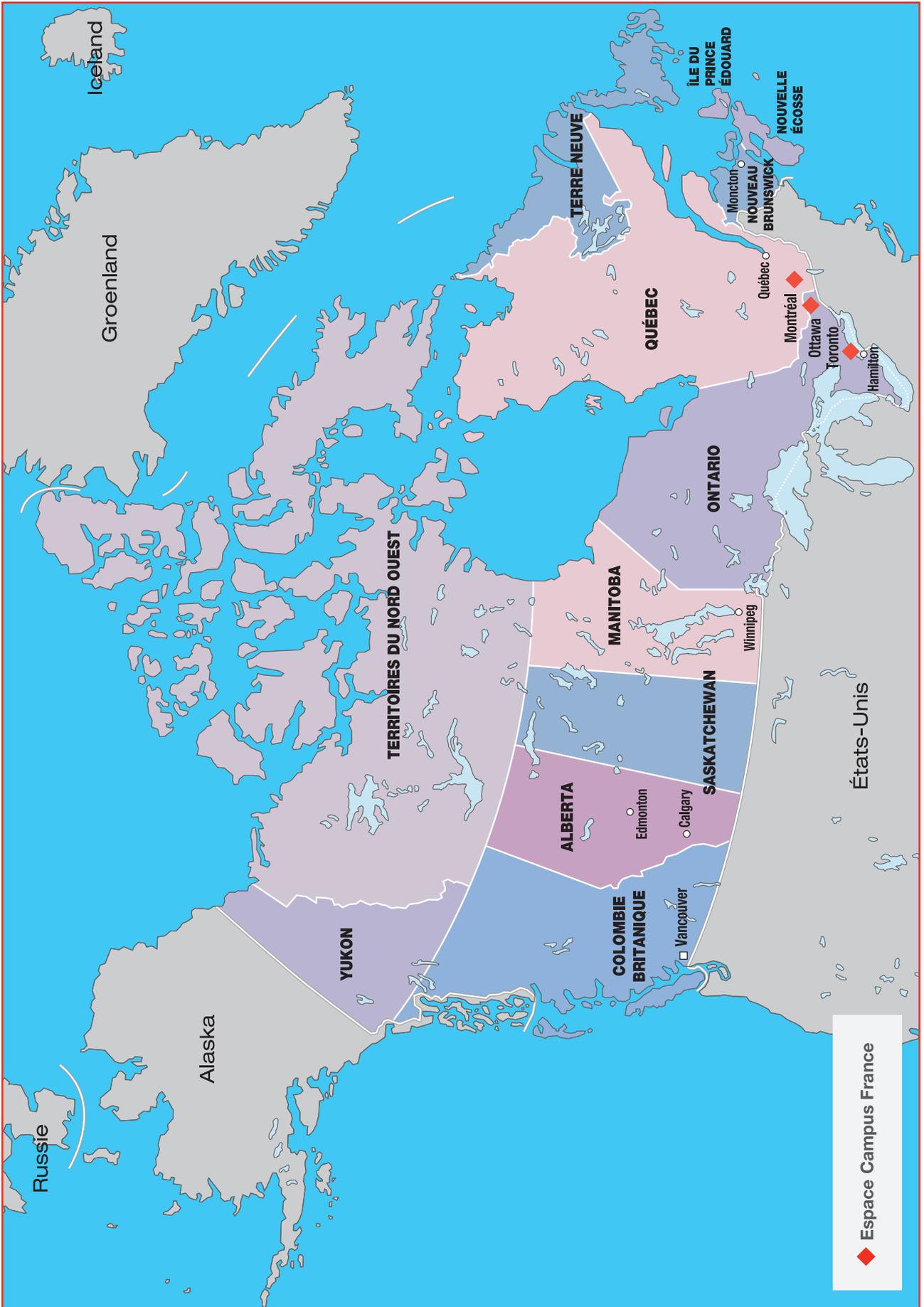
CANADA
HORS QUÉBEC



Journée Canada
Campus France



Ambassade de France
au Canada





PARTIE 1

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CANADIEN

page 05 à 11

- 1 Données économiques et humaines
- 2 Caractéristiques de l'enseignement supérieur
- 3 Diplômes et organisation des études
- 4 La recherche universitaire

PARTIE 2

LES CHIFFRES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE AU CANADA

page 12 à 16

- 1 Le Canada, pays d'accueil des étudiants internationaux
- 2 La mobilité des étudiants canadiens

PARTIE 3

LA FRANCE ET SON DISPOSITIF D'ATTRACTIVITÉ

page 17 à 21

- 1 Les étudiants canadiens en France
- 2 L'action de Campus France au Canada « hors Québec »
- 3 L'action du service culturel dans le milieu universitaire

PARTIE 4

LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE FRANCO-CANADIENNE

page 22 à 26

- 1 L'aide à la mobilité des étudiants et des chercheurs
- 2 Le développement des cotuelles de thèse
- 3 Les actions de l'Ambassade pour la coopération universitaire et scientifique

PERSPECTIVES

page 27

INTRODUCTION

Les relations France / Canada

La France mène actuellement un rééquilibrage de son réseau vers l'ouest. Elle s'adapte en cela aux nouvelles réalités du Canada, pays tout à la fois développé et émergent, dont les provinces occidentales connaissent la plus forte croissance économique et démographique. Mais ce rééquilibrage ne se fait pas au détriment du Québec, qui conserve, pour la France, un rôle à part.

Pour mémoire, le Canada est un État fédéral composé de 10 provinces et de 3 territoires qui peuvent se distinguer entre le Québec, d'une part, majoritairement francophone, et les autres provinces et territoires, majoritairement anglophones. Dans la limite de leurs compétences législatives, et des droits et privilèges qui leur sont accordés par la Constitution, les provinces sont indépendantes du gouvernement fédéral et les unes par rapport aux autres.

Une même vision des relations internationales

La France et le Canada partagent une même vision des relations internationales : attachement au multilatéralisme, accent sur les problèmes de sécurité internationale, promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. Les enceintes où siègent les deux pays sont multiples (OTAN, G8, OCDE, OSCE, OIF...). Plus spécifiquement, il existe entre la France et le Canada une étroite collaboration sur des dossiers d'intérêt commun comme la diversité culturelle (convention de l'UNESCO), les opérations de maintien de la paix (Afghanistan, Haïti, Afrique) ou l'aide au développement (entente de 2006 promouvant des actions conjointes). Par ailleurs, les échanges d'expertise sur les questions de société (santé, immigration, sécurité, réforme de l'État, audiovisuel public) sont particulièrement fructueux.

De nombreux échanges bilatéraux

Les échanges bilatéraux de biens et de services entre la France et le Canada représentent environ 5 milliards d'euros. Le Canada est notamment acheteur de produits pharmaceutiques, de vins, d'avions et de parfums. Il vend principalement à la France ses minerais.

La France est aujourd'hui le 5^e investisseur étranger au Canada. Environ 500 entreprises françaises sont implantées au Canada, surtout au Québec, employant plus de 80 000 personnes. Total a entrepris un ambitieux programme dans les sables bitumineux de l'Alberta, tandis qu'Areva est le deuxième exploitant de l'uranium de Saskatchewan.

On compte 280 filiales de sociétés canadiennes en France comme Bombardier, Aastra, Cascades, McCain, Quebecor, SNC Lavalin, ou Encana. Ces entreprises emploient environ 30 000 personnes. En 2010, la France est le pays d'Europe qui a bénéficié du plus grand nombre de projets d'investissements canadiens créateurs d'emplois, soit 29.

Une forte coopération culturelle, scientifique et technique

La coopération française avec le Canada est bicéphale : le cadre juridique, les institutions et les enveloppes sont distincts selon qu'elle s'adresse au Québec ou au reste du Canada.

La coopération universitaire et de recherche est particulièrement dynamique, notamment grâce aux échanges d'étudiants et aux cotutelles de thèses. Au Québec, elle s'appuie sur des accords permettant aux étudiants français de bénéficier de conditions équivalentes à celles des étudiants québécois. Par ailleurs, le Fonds France Canada pour la Recherche (FFCR) a été créé en 2000 pour soutenir divers projets de coopération scientifique.

Ce dossier pays a été publié à l'occasion de la journée pays Canada, organisée conjointement par le Service Culturel de l'Ambassade de France à Ottawa et l'Agence Campus France à Paris, le 9 octobre 2012. Destinée à favoriser une meilleure connaissance du système d'enseignement supérieur et de recherche canadien et à encourager la coopération académique avec le Canada « hors Québec », la journée permet de mieux comprendre les particularités du système canadien, notamment la place occupée par les universités dans leur environnement économique (recherche et innovation, transfert de technologie, recours à la levée de fonds privés) et offrir des perspectives de partenariats innovants avec des établissements canadiens.

Ce dossier s'attache en priorité au Canada « hors Québec » même si dans les parties 2 et 3 certains chiffres sont donnés pour l'ensemble du pays.

PARTIE 1

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CANADIEN

1- Données économiques et humaines

DÉMOGRAPHIE

La population du Canada s'élève en 2011 à 34,6 millions d'habitants, soit une densité de seulement 3,47 habitants par km², contre 115 habitants par km² pour la France, et une croissance de 6 % par rapport à 2006. Le dernier recensement a fait apparaître une accélération du vieillissement de la population ; le groupe âgé de 65 ans et plus a augmenté de 14 % entre 2006 et 2011, pour atteindre 5 millions de personnes. Le vieillissement se fait moins sentir dans les provinces de l'Ouest et du Centre (Alberta, Saskatchewan, Manitoba) où la croissance économique portée par l'exploitation des matières premières attire une population en âge de travailler et d'avoir des enfants. Le nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans a augmenté de 20 % entre 2006 et 2011 en Alberta, ce qui place la province au premier rang canadien.

TENDANCES ÉCONOMIQUES

Le pays est ouvert sur l'extérieur : les échanges de biens comptent pour près des trois-quarts du PIB. Le Canada possède des accords de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique (ALENA, 1994), Israël (1997), le Chili (1997), le Costa Rica (2002), l'AELE (2009), le Pérou (2009) et la Colombie (2011). Des négociations sont en cours avec l'Union européenne pour la signature d'un accord global de libre-échange (CETA : *Canada Europe Comprehensive Economic and Trade Agreement*).

Le Canada présente deux particularités :

- il est immensément riche en matières premières (hydrocarbures, minerais, produits agricoles). Il détient ainsi les troisièmes réserves mondiales de pétrole brut et est le premier exportateur d'uranium ;
- il est voisin de la première économie mondiale, les États-Unis, proximité encore renforcée par l'ALENA. Les trois quarts des exportations canadiennes sont destinés au marché américain. Les États-Unis détiennent plus de la moitié du stock d'investissements directs étrangers dans le pays.

Le Canada possède plusieurs filières industrielles d'excellence, compétitives au niveau mondial. C'est en premier lieu le cas de l'aérospatiale et des transports ferroviaires (Bombardier), mais aussi des télécommunications (*Bell Canada, Research in Motion, Rogers, Aastra*), de l'informatique (ATI), de l'automobile (Magna), de la filière bois (Abitibowater, Cascades), des biotechnologies, etc.

Le Canada a plutôt bien résisté à la crise mondiale de 2008. Un programme de 40 milliards de CAD (environ 31 milliards d'euros) a été associé à des mesures d'austérité maintenant le déficit sous contrôle. Le Canada est encore une fois le pays du G8 qui connaît la meilleure situation

économique. Après une chute du PIB de 2,5 % en 2009, la croissance est repartie sur un rythme de 2,5 % à 3 % par an.

Du fait principalement de la dégradation de l'environnement extérieur, les perspectives de l'économie canadienne se sont assombries à compter de 2011 mais restent supérieures à celles des principaux membres de l'OCDE. Bien que les investissements des entreprises continuent de progresser, l'affaiblissement des perspectives économiques mondiales et la fermeté persistante du taux de change devraient brider les performances à l'exportation et, partant, freiner le rythme de la croissance qui est estimé entre 1,9 % et 2,5 % pour l'année 2012.

2- Caractéristiques de l'enseignement supérieur¹

UN SYSTÈME UNIVERSITAIRE DÉCENTRALISÉ²

Au Canada, l'enseignement, y compris l'enseignement supérieur, est une compétence exclusivement provinciale. Il n'y a donc pas de ministère fédéral de l'éducation. Malgré cette décentralisation, il existe une certaine coordination à l'échelle du pays.

Le Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC) joue le rôle de tribune pour les ministres de l'Éducation des différentes provinces, leur permettant ainsi de discuter de questions d'intérêt commun, d'échanger de l'information et de coordonner leurs activités sur la scène internationale. Le CMEC est indépendant du gouvernement fédéral.

L'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC), qui regroupe 95 universités et collèges universitaires, est un interlocuteur privilégié du gouvernement. Cette association contribue à l'élaboration de politiques publiques, par les études et les propositions concrètes qu'elle formule régulièrement. Elle encourage, en outre, la collaboration entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements d'autres pays. Le Canada ne disposant pas d'un dispositif national d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur (l'éducation est une compétence provinciale), l'adhésion à l'AUCC est considérée comme le critère conférant le statut d'université à un établissement.

La majorité des universités canadiennes sont publiques ; les établissements privés sont en grande majorité à but non lucratif.

Les gouvernements de chacune des 10 provinces et de chacun des trois territoires du Canada ont recours à diverses lois pour établir, régir ou reconnaître les programmes d'éducation post-secondaire ou pour en assurer la qualité.

¹ Source Fiche Curie sur l'enseignement supérieur au Canada hors Québec, mise à jour août 2011, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/CANADA_16-8-11_2_.pdf

² Source : Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Pour les **universités publiques** dans la plupart des provinces, la législation provinciale leur donne l'autorité de décerner des grades et autres titres de compétences, de se servir du titre « universités » et de procéder à leur gouvernance par l'entremise d'une assemblée des gouverneurs et, le plus souvent, d'un sénat. Chaque université publique est autonome en ce qui a trait aux affaires académiques, y compris la définition de ses propres politiques et procédures d'assurance de la qualité. Les universités ont le pouvoir de fixer des normes et politiques académiques, relatives à l'admission ainsi qu'à l'obtention du diplôme, de nommer leur personnel et d'effectuer leur planification académique. Dans certaines provinces, des conseils ou d'autres organismes gouvernementaux ont été créés avec pour responsabilité la planification et la coordination du développement du système postsecondaire, en consultation avec les établissements. Ces organismes ou le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire peuvent également avoir la responsabilité d'approuver des programmes nouveaux ou révisés de manière importante.

Les **universités privées** et les établissements en dehors de la province ont le droit d'offrir des grades seulement une fois que leurs demandes ont été soumises à un processus d'évaluation de la qualité entrepris par les autorités gouvernementales de la province, et les grades ainsi approuvés peuvent continuer de faire l'objet d'un suivi. L'évaluation peut porter à la fois sur la rigueur académique et la validité des établissements.

Outre les universités, le Canada compte plus de 250 collèges techniques. La répartition géographique de ces établissements est très inégale. Plus de la moitié des universités canadiennes sont situées dans les provinces ayant la population la plus dense, à savoir l'Ontario et le Québec, ainsi qu'en Nouvelle-Écosse, pour des raisons ici principalement historiques.

Le degré d'autonomie et de responsabilité des **collèges et instituts publics** varie considérablement à travers le pays. Dans certaines instances, les collèges et instituts sont largement autonomes, avec le gouvernement approuvant les titres de compétences qu'ils peuvent décerner et / ou leurs mandats, tandis que les assemblées des gouverneurs des collèges gèrent leurs programmes et l'assurance de la qualité. Dans d'autres, les ministres ou des conseils externes nommés à cet effet ont la responsabilité d'établir les lignes directrices de l'évaluation des programmes et de nommer des équipes d'évaluation ou d'approuver tous les programmes et d'en autoriser

la prestation. Dans la plupart des cas, les collèges et instituts privés sont enregistrés ou sous permis, ce qui signifie qu'un contrôle, variable selon les instances, est exercé.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les **universités** dispensent des programmes de Licence (*Bachelor*) en trois ou quatre ans d'études, de Maîtrise (*Master*) et de Doctorat (*Ph.D.*) dans des domaines aussi variés que les affaires, l'astronomie, la génétique et les beaux-arts. En plus de préparer les étudiants à toute une gamme de professions et de carrières, ces programmes offrent des perspectives en matière d'études théoriques. Dans tout le pays, 95 institutions proposent plus de 10 000 programmes de premier et deuxième cycle.

Les universités sont des **entités juridiques indépendantes**. Elles jouissent d'une grande autonomie en matière de politique et d'organisation, en dépit des subventions élevées qu'elles reçoivent des gouvernements. Elles établissent leurs propres normes d'admission et les conditions d'obtention des grades. L'intervention gouvernementale est généralement limitée aux questions financières, comme la création de chaires ou la structure des droits de scolarité. Des organismes intermédiaires comme la Commission de l'enseignement supérieur des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince Édouard peuvent jouer un rôle consultatif à cet égard.

Les principales universités offrant des programmes doctoraux et disposant d'importants dispositifs de recherche sont regroupées au sein du « **groupe des 15** » ou « U15 » :

- Dalhousie University
- McGill University
- McMaster University
- Queen's University
- Université d'Ottawa
- Université de Montréal
- Université Laval
- University of Alberta
- The University of British Columbia
- University of Calgary
- University of Manitoba
- University of Saskatchewan
- University of Toronto
- University of Waterloo
- Western University



Les collèges ou cégep : qu'ils soient publics ou privés, les collèges proposent des programmes de formation professionnelle axés sur la pratique. En étroite collaboration avec le milieu industriel, ils proposent des formations permettant d'acquérir les compétences requises par les employeurs, par le biais d'apprentissage, de stages et d'études en alternance, dans des domaines tels que les soins dentaires, les techniques policières, le graphisme ou le travail social par exemple.

Ces établissements sont appelés collèges, collèges régionaux, centres, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges communautaires, instituts ou Collège d'enseignement général et professionnel (cégep) au Québec.

Le Canada compte plus de 150 collèges communautaires et plus d'un millier de campus de collège sur tout le territoire, que ce soit dans les centres urbains ou dans des communautés plus reculées.

Les collèges universitaires : en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, on trouve des établissements qui marient les traditions universitaires et collégiales afin d'offrir aux étudiants des programmes menant à l'obtention d'un grade ainsi que des diplômes et certificats d'études collégiales qui, souvent, donnent accès à de tels programmes. En Alberta, les collèges universitaires dispensent un enseignement de niveau universitaire et sont soumis à l'accréditation du *Private Colleges Accreditation Board*. En Ontario, certains collèges de niveau universitaire ont récemment adopté la désignation de « collège universitaire » pour se distinguer des collèges communautaires qui, depuis peu, ont reçu du gouvernement provincial le pouvoir de décerner des diplômes d'études appliquées.

Les polytechniques sont des établissements publics post-secondaires de grande taille, situés en milieu urbain, offrant des baccalauréats, des certificats, des stages, des diplômes d'études supérieures et des diplômes de premier cycle conjointement avec d'autres universités, de la formation continue et de la formation à distance. Le type d'enseignement dispensé dans ces établissements se base principalement sur la recherche appliquée pour l'industrie.

L'ORGANISATION INTERNE DES UNIVERSITÉS

La plupart des universités reposent sur une structure à deux niveaux : une assemblée des gouverneurs et un sénat. L'assemblée des gouverneurs est généralement chargée des questions de finances et de politique. Le sénat est responsable des programmes et cours offerts, des critères d'admission, des exigences pour l'obtention des grades et de la planification des affaires universitaires en général, sous réserve de la sanction finale de l'assemblée des gouverneurs.

Depuis les années 60, les étudiants, les anciens élèves et les collectivités locales y sont de plus en plus représentés. Les universités sont généralement organisées en facultés, écoles et départements qui, avec l'approbation du sénat, peuvent également établir leurs propres critères d'admission et d'obtention des grades. Les écoles et les départements sont des subdivisions des facultés. Les écoles de commerce et les facultés d'ingénierie font partie intégrante des universités.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Chaque université dispose d'un **service des relations internationales**, chargé du recrutement et de l'accueil des étudiants internationaux, de l'information et de la prise en charge des étudiants locaux désireux de connaître une expérience à l'étranger, de l'établissement et du suivi des accords de coopérations avec des établissements étrangers partenaires et de l'accueil de délégations étrangères. Ce service est généralement placé sous l'autorité d'un Directeur des relations internationales, chargé de l'exécution de la politique internationale de l'université, définie par un vice-président international ou un vice-président académique associé international.

La plupart des **accords de coopération internationale** suivis par les services RI des universités canadiennes concernent le niveau premier cycle (*undergraduate*). C'est en effet généralement au cours de leur *bachelor* (notamment en 3^e année) que la plupart des étudiants qui décident d'avoir une expérience à l'étranger réalisent leur projet. On constate récemment une volonté accrue de développer la mobilité et les échanges au niveau graduate (Master, Doctorat). Dans ce cas et en particulier pour les projets impliquant transferts de crédits voire co-diplômation, la faculté des études supérieures (*faculty of graduate studies*) est un interlocuteur supplémentaire à prendre en compte. Les projets de double diplôme de Master ou de Doctorat n'en sont qu'à leurs débuts au Canada « hors Québec »; il est donc nécessaire d'avoir l'approbation et le soutien du *dean of graduate studies* pour s'assurer de leur succès.

Dans chaque faculté, un vice-doyen est également en charge des programmes « *graduate* » dans la discipline en question et sera associé aux discussions sur l'établissement de coopération au niveau des cycles supérieurs.

Les services des universités en charge de la recherche disposent également d'équipes dédiées à l'internationalisation des activités scientifiques. De plus en plus d'universités (*University of British Columbia, Carleton, University of Manitoba*) ont désormais un vice-président en charge à la fois de la recherche et de l'international. Elles montrent ainsi qu'elles placent l'international au cœur de leur stratégie de recherche et la recherche au cœur de leur stratégie internationale.

3- Diplômes et organisation des études

LES DIPLÔMES

Diplôme de premier cycle (Bachelor ou Baccalauréat) : en général, les programmes de premier cycle menant au baccalauréat supposent trois ou quatre années d'études à temps plein, selon la province. Les programmes de baccalauréat spécialisé supposent un enseignement plus poussé et des réalisations plus importantes dans la discipline visée, ce qui nécessite parfois l'obtention de crédits supplémentaires.

Master : les programmes de Master exigent au moins une année d'études à temps plein et prévoient la rédaction d'une « thèse » (un essai volumineux fondé sur une recherche inédite), des travaux pratiques ou la production d'un mémoire.

Doctorat (Ph.D.) : les programmes de Doctorat nécessitent au moins quatre années d'études à temps plein (souvent cinq), dont au moins une année passée sur le campus. Les programmes doctoraux incluent plusieurs cours obligatoires, la soutenance d'un projet de thèse et le passage d'un « examen de synthèse » en début de parcours.

Autres programmes : de nombreuses universités offrent également un large éventail de cours sanctionnés par un certificat, de cours d'études supérieures et de programmes abrégés de formation professionnelle.

LES CRÉDITS ACADÉMIQUES

L'évaluation des étudiants repose, comme dans la plupart des pays anglophones, sur un système de crédits académiques. Les crédits sont des unités de valeur, attribuées à une discipline pour une session, en fonction de l'importance du cours (cours obligatoire ou optionnel) et du nombre d'heures consacrées à cette matière. Un cours hebdomadaire de trois heures durant une session correspond à 3 crédits.

Le collège ou l'université fixe le nombre total de crédits nécessaires pour obtenir un titre (certificat, diplôme ou grade). Certaines matières étant obligatoires et d'autres optionnelles, c'est à l'étudiant de combiner les deux pour obtenir l'ensemble des crédits demandés. Par exemple, pour réussir un *Bachelor of Arts* à l'Université en Nouvelle Écosse, un étudiant canadien devra suivre 40 cours obligatoires, plus 1 à 7 options par session, afin d'accumuler un total de 120 crédits. Contrairement aux universités françaises, les taux de réussite aux examens sont très élevés (de l'ordre de 90 %), la sélection ayant été faite à l'entrée de l'université.

LES LANGUES D'ÉTUDE

L'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada. Dans la plupart des universités et collèges, l'enseignement se fait dans l'une des deux langues.

Certaines offrent l'enseignement dans les deux langues (Université d'Ottawa, Université Laurentienne).

L'association des universités de la francophonie canadienne (AUFC), qui regroupe les établissements d'enseignement supérieur hors-Québec proposant des formations en français ou bilingues a pour membres :

- Campus Saint-Jean, Université d'Alberta
- Collège militaire royal du Canada
- Collège universitaire de Saint-Boniface
- Collège universitaire dominicain
- Collège universitaire Glendon, Université York
- Institut français, Université de Regina
- Université de Hearst
- Université de Moncton
- Université de Sudbury
- Université d'Ottawa
- Université Laurentienne
- Université Sainte-Anne
- Université Saint-Paul
- Université Simon Fraser

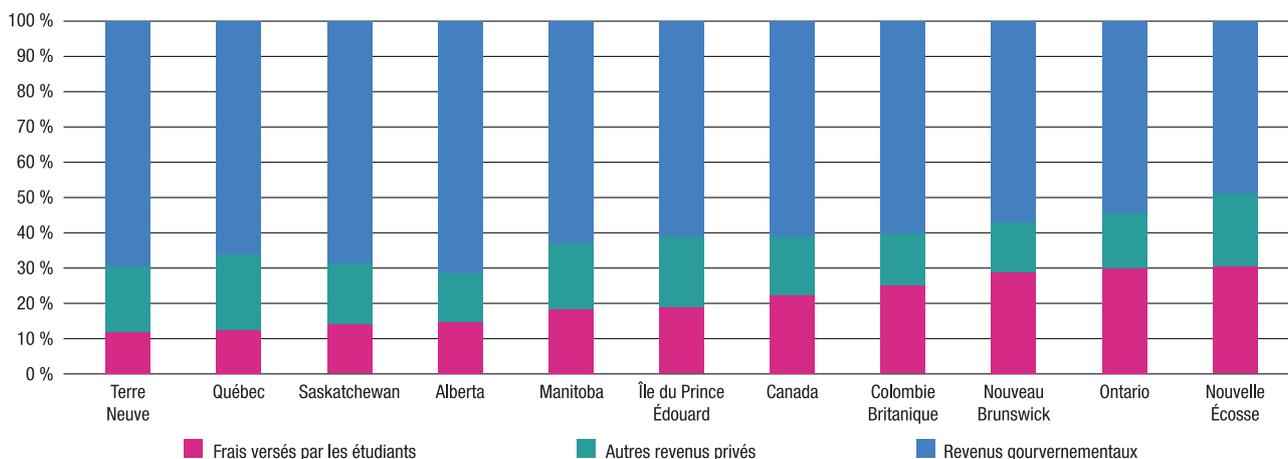
De nombreuses institutions anglophones disposent également d'un Département de français, souvent très actif dans ses collaborations avec des établissements français.

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS CANADIENNES

Les sources de financement des universités sont :

- les subventions gouvernementales (gouvernement fédéral, provincial et territorial) ;
- les droits de scolarité : il existe de fortes disparités d'une province à l'autre, et, à l'intérieur d'une province, d'un établissement à l'autre, voire d'un cursus à l'autre. Si en moyenne, les frais de scolarité au Canada sont de 5 366 \$CAD (environ 4 200 euros), cette moyenne est de 2 519 \$CAD (environ 2 000 euros) au Québec et de 6 640 \$CAD (environ 5 200 euros) en Ontario¹ ;
- les subventions de recherche ;
- les contrats passés avec des entreprises ;

Revenus des universités provenant de sources privées (y compris les frais versés par les étudiants) et publiques, pourcentage du total des revenus des universités, Canada et provinces, 2008-2009



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'information financière des universités et des collèges.

¹ Source : Statistique Canada.

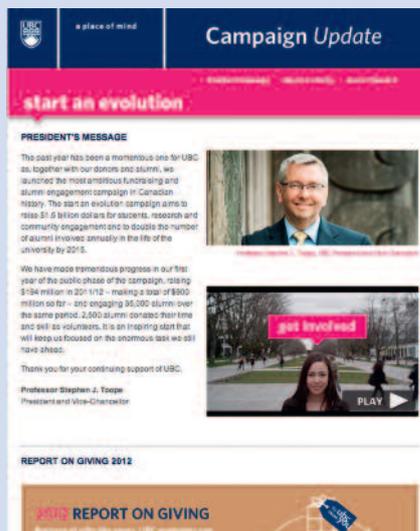
- les secteurs de l'industrie et des contrats de recherche gouvernementaux ;
- les dons ;
- les revenus d'investissements.

Les deux sources principales sont les subventions gouvernementales et les droits de scolarité (environ 75,5 milliards d'euros). En 2008-2009, les dépenses publiques totales du Canada en matière d'éducation ont atteint 95 732 milliards de \$CAD (environ 31 milliards d'euro), dont 39 670 milliards pour le niveau post-secondaire.

Les investissements du Canada dans l'éducation, si on les mesure à l'aide des indicateurs de l'OCDE relatifs aux dépenses pour l'éducation, sont parmi les plus élevés au monde.

La structure de financement des universités a considérablement évolué ces dernières années : la part de l'aide gouvernementale a fortement diminué alors que les droits de scolarité constituent une part de plus en plus importante du revenu des universités, de même que les donations privées.

La levée de fonds



La contribution du secteur public (administrations fédérale et provinciales) à l'enseignement supérieur diminue régulièrement au Canada. En 2009, les universités et collèges étaient financés à 46 % par le secteur public, contre 54 % en 2005¹.

Pour compenser ce désengagement, deux mécanismes ont principalement été utilisés : l'augmentation des frais de scolarité (+ 8,4 % en moyenne entre 2009 et 2011) et le recours à la levée de fonds privés.

La *fundraising* occupe une place désormais très importante dans la vie des universités, qui sont toutes dotées de services spécialement dédiés à cette activité. Nombre d'entre elles confient à un vice-président cette responsabilité, qui occupe également une part importante de l'activité des présidents et doyens.

Les objectifs des campagnes de levée de fonds et les moyens qui y sont consacrés ont été démultipliés au cours des dernières années. En 2004, l'Université de Toronto (UofT) était la première à lever un milliard de \$CAD pour financer ses activités, une somme plus de dix fois supérieure à celle atteinte lors de sa précédente campagne dans les années 80.

La nouvelle campagne de « UofT », lancée en 2011, vise cette fois-ci 2 milliards de \$CAD ; il s'agit de la plus importante campagne de levée de fonds jamais organisée par une université au Canada. À Vancouver, UBC (*The University of British Columbia*) entend atteindre 1,5 milliard de \$CAD.

Mais la levée de fonds n'est pas l'exclusivité des plus grandes institutions universitaires du pays ; les établissements de taille plus modeste disposent également de moyens conséquents pour convaincre les particuliers, les entreprises et les fondations philanthropiques de contribuer à leur développement.

Un des piliers de la levée de fonds dans le secteur universitaire est l'établissement d'un réseau d'anciens. Encore très peu développés au Canada il y a quelques dizaines d'années, ces réseaux se sont renforcés à mesure que les besoins de financement externe des universités se sont accrus. Pendant la période d'études, des efforts importants sont consacrés au développement du sentiment d'appartenance à une communauté, d'une fierté d'être étudiant – puis diplômé – de telle ou telle institution. La qualité des conditions d'accueil des étudiants, l'importance des compétitions sportives universitaires et même le *merchandising* (t-shirts et autres gadgets à l'effigie de l'université) y contribuent.

Les anciens élèves constituent une source importante de revenus dans le cadre des campagnes de levées de fonds. Lors de la précédente grande campagne menée par l'Université de Toronto en 2004, les dons individuels représentaient 60 % du total des sommes récoltées par l'université, le rapport étant jusqu'alors de 50 - 50 entre donateurs individuels et entreprises ou fondations.

La générosité des donateurs individuels peut atteindre des montants très importants et la reconnaissance des universités se manifeste souvent par l'attribution du nom du donateur à une faculté, un institut ou un bâtiment. En 2004, l'homme d'affaires Michael DeGroot, ancien élève de l'Université McMaster, faisait don de 105 millions de \$CAD (82 millions d'euros) à l'École de médecine de son ancienne université, qui porte désormais son nom.

¹ Source : Statistique Canada.

Certaines grandes fortunes ne limitent pas leur générosité à une université, mais plus largement au secteur éducatif et scientifique. C'est le cas de Seymour Schulich dont le nom est désormais associé à plusieurs grandes universités du pays à la suite d'importantes donations : *Schulich School of Business (York University)*, *Schulich School of Engineering (University of Calgary)*, *Schulich School of Education (Nippising University)*, *Schulich School of Music (McGill University)*, *Schulich School of Medicine (Western University)*, *Schulich School of Law (Dalhousie University)*.

Notons enfin que les donations faites aux universités ne concernent pas uniquement la recherche appliquée à vocation commerciale. L'université de Waterloo a ainsi bénéficié de plusieurs dons personnels de Mike Lazaridis, ancien élève de l'université et co-fondateur de la société *Research in Motion* (productrice du téléphone mobile BlackBerry), dont le siège est situé à Waterloo, pour la construction du *Perimeter Institute*, spécialisé dans la recherche en physique théorique. M. Lazaridis a au total fourni 150 millions de \$CAD pour l'installation, à Waterloo, d'un centre de recherche de niveau mondial qui attire aujourd'hui les plus grands spécialistes de la planète.

4- La recherche universitaire

En 2009, les universités canadiennes ont effectué environ 37 % des activités de Recherche et Développement (R&D) du pays. Il s'agit d'un pourcentage considérablement plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE (18 %) et de certains pays de référence comme les États-Unis (13,5 %), la France (20,7 %) ou le Royaume-Uni (28 %)¹. Ainsi, au Canada, les universités jouent un rôle plus important dans le système d'innovation que dans beaucoup d'autres pays industrialisés. Les universités réalisent des travaux de recherche indépendants ou subventionnés dans de nombreuses disciplines, avec des partenaires canadiens ou non. Les universités canadiennes se distinguent sur le plan de la R&D en ce qu'elles effectuent la majeure partie de la recherche fondamentale du pays. La production continue de connaissances crée un véritable réservoir d'expérimentation et de savoir, source potentielle de nouvelles découvertes.

En raison des capacités d'innovations relativement modestes du secteur privé canadien (les entreprises contribuent à la R&D du pays à hauteur de 51 %, contre 67 % en moyenne dans les pays de l'OCDE), la recherche universitaire joue un rôle fondamental dans le transfert des technologies et de la mise en application commerciale des découvertes effectuées en laboratoire. La plupart des universités sont dotées d'un service dédié à la commercialisation de la recherche, à l'incubation d'entreprises, voire d'un parc technologique pour permettre la mise en relation directe des chercheurs et des industriels.

En 2009, les dépenses totales du Canada en matière de recherche et développement se sont élevées à environ CAD\$29,9 milliards (23,5 milliards d'euros), dont 35 % (CAD\$10,4 milliards soit 8,2 milliards d'euros) ont été attribuées à la recherche universitaire.

Le gouvernement fédéral encourage l'excellence dans la recherche grâce à plusieurs initiatives telles que :

- **la Fondation Canadienne pour l'Innovation (FCI) :** la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme autonome créé par le gouvernement du Canada pour financer l'infrastructure de recherche. Son mandat est d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux et des établissements de recherche canadiens à but non lucratif de poursuivre des activités de recherche et de développement technologique d'envergure internationale qui produisent des retombées pour les Canadiens. Depuis sa création en 1997, la FCI a investi 5,4 milliards de \$CAD (4,2 milliards d'euros). La FCI finance généralement jusqu'à 40 % des coûts d'infrastructure d'un projet. Ces fonds sont investis en partenariat avec les établissements admissibles et leurs partenaires financiers des secteurs public, privé et bénévole qui fournissent le reste des fonds. Conformément à ce mode de financement, l'investissement en capital total de la FCI, des établissements de recherche et de leurs partenaires a atteint 12 milliards de \$CAD (9,4 milliards d'euros) en 2012 ;



- **les Chaires d'Excellence en Recherche du XXI^{ème} siècle :** cette initiative, dotée d'une enveloppe de 900 millions de \$CAD (710 millions d'euros) sur 5 ans, prévoit de financer la création de 2 000 chaires de recherche dans les universités canadiennes, les instituts de recherche et les hôpitaux associés ;

- **les Réseaux des Centres d'Excellence :** Le programme des Réseaux de centres d'excellence (RCE) est un programme conjoint du CRSNG, du CRSH, des IRS et d'Industrie Canada. L'objectif des RCE est de rassembler des chercheurs de talent issus des

¹ Source : OCDE, « principaux indicateurs de la science et de la technologie », juin 2011.

universités canadiennes ainsi que des partenaires des secteurs privé, public et à but non lucratif afin de faciliter le transfert technologique. Le programme des RCE a été lancé en 1989 dans le but de gérer les premiers réseaux. À l'heure actuelle, le secrétariat des RCE exécute les quatre programmes nationaux suivants :

- les Réseaux de centres d'excellence (RCE) ;
- les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche (CECR) ;
- les Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise (RCE-E) ;
- les Stages en R&D industrielle (SRDI). En moyenne, les 19 RCE lèvent annuellement des fonds totalisant presque 46 M€, créent 8 jeunes entreprises et déposent plus de 100 brevets dont environ 50 licences sont issues.

Le gouvernement fournit des fonds à la recherche par l'entremise de trois conseils qui subventionnent la recherche. En 2012, le gouvernement conservateur a annoncé d'importantes réductions des dépenses publiques, qui n'ont pas épargné le financement de la recherche.

- **Le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG)** qui représente collectivement le milieu de la recherche universitaire et le milieu de la recherche et du développement du secteur privé en sciences naturelles et en génie, de même que les autres groupes d'intervenants du système d'innovation canadien. Le Conseil œuvre pour que les fonds publics dont il a la responsabilité procurent le maximum de retombées stratégiques pour le Canada et appuient l'avancement du programme de recherche et développement du pays.



- **Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)**, organisme fédéral responsable du financement de la recherche en santé au Canada. Les IRSC ont été fondés en 2000 en vertu de la Loi sur les IRSC et rendent compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Santé. Ils ont été créés dans l'optique d'augmenter le financement de la recherche dans des secteurs prioritaires ciblés, de renforcer les capacités de recherche dans des secteurs sous-développés, de former la prochaine génération de chercheurs en santé et d'axer les efforts sur l'application des connaissances.



- **Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)**, organisme fédéral qui encourage et soutient la recherche et la formation en milieu universitaire dans le domaine des sciences humaines. Grâce à ses programmes et ses politiques, il favorise la collaboration ainsi que le partage des connaissances entre les disciplines, les universités et tous les secteurs de la société. Constitué par une loi du Parlement en 1977, le CRSH est dirigé par un conseil d'administration qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le CRSH possède plusieurs programmes de subventions et de bourses destinés aux chercheurs issus d'un grand nombre de disciplines. Les programmes du CRSH soutiennent également la formation et la diffusion de la recherche.



Le Québec est la seule province à s'être dotée de son propre fonds central de recherche, établi sur le modèle des conseils fédéraux ; les autres provinces ont toutefois quelques programmes de subventions et de contrats de recherche. Le Québec et l'Ontario ont également des bureaux dont le mandat est de promouvoir les initiatives conjointes de recherche des universités et du secteur privé.

Les collèges universitaires, les collèges conférant des grades, les *College Institutes of Technology and Advanced Learning* et les instituts spécialisés du Canada s'attachent surtout à l'enseignement plutôt qu'à la recherche. Toutefois, en raison de l'augmentation récente des ressources financières pour la recherche et des initiatives de développement économique, les travaux de recherche appliquée ont pris davantage d'importance.

Un certain nombre d'universités ont également mis au point des parcs scientifiques afin de renforcer la collaboration en matière de recherche dans l'industrie. Des entreprises dérivées ont été mises sur pied par plusieurs établissements en vue de commercialiser et de mettre en valeur la technologie universitaire. À titre d'exemple, on peut citer :

- *David Johnston Research and Technology Park* de l'Université de Waterloo (porte le nom du gouverneur général du Canada, ancien président de l'université) ;
- *Western University Research Park* ;
- *MaRS discovery district* de l'Université de Toronto, avec des partenaires publics fédéraux et provinciaux et des contributeurs privés.

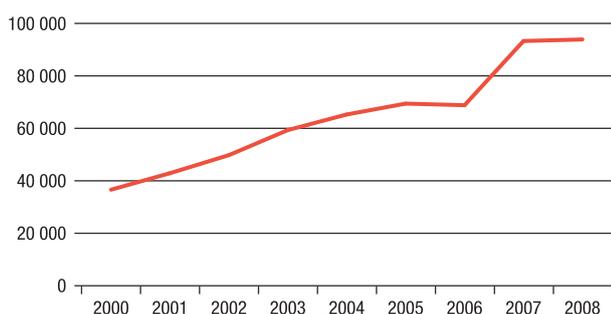
PARTIE 2

LES CHIFFRES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE AU CANADA

1- Le Canada, pays d'accueil des étudiants internationaux

Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits au Canada

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution 2000-2008
36 450	42 711	49 572	59 067	65 001	69 126	68 520	92 881	93 479	+ 156 %



Source : UNESCO

D'après l'UNESCO, en 2008 le Canada se classe en sixième position parmi les pays d'accueil des étudiants étrangers derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne et la France. Depuis les années 2000, le nombre d'étudiants étrangers inscrits au Canada ne cesse d'augmenter (+ 156 %).

D'après l'UNESCO, presque la moitié des étudiants en mobilité dans le monde sont originaires d'Asie, ils représentent 47,2 % des étudiants étrangers. Dans le classement ils sont suivis par l'Amérique du Nord / Centrale (14,8 %), l'Afrique (13,2 %), l'Europe (12,4 %) et l'Amérique du Sud qui représente 2,5 % des étudiants étrangers.

Parmi les cinq premiers pays d'origine des étudiants étrangers au Canada, la Chine est de loin le pays le plus représenté. 21,4 % des étudiants étrangers au Canada sont originaires de la Chine. Les États-Unis sont en second avec 9,1 %, puis la France (6,4 %), l'Inde (3,7 %) et la Corée du Sud (3,5 %).

Les étudiants étrangers représentent pour le Canada un intérêt économique important. À court terme, la présence d'étudiants étrangers sur les campus canadiens rapporte environ 8 milliards de \$CAD par an en 2011 (environ 6,3 milliards d'euros contre 6,5 milliards en 2008). Un étudiant à plein temps dépense environ 25 000 \$CAD (environ 19 500 euros) par an hors frais de scolarité, qui sont fortement majorés par rapport aux étudiants canadiens.

Devant faire face au vieillissement de la population et aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, le gouvernement canadien encourage, par le biais du Ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté, l'installation des jeunes diplômés¹. Les critères d'éligibilité pour participer à un programme d'immigration professionnelle vers le Canada sont particulièrement favorables aux détenteurs d'un diplôme de second ou troisième cycle universitaire obtenu au Canada. De ce fait, à long terme la présence d'étudiants internationaux au Canada est un moyen de disposer d'une main d'œuvre qualifiée.

Ainsi, la catégorie « Expérience canadienne » a été créée pour faciliter le passage de la résidence temporaire à la résidence permanente. Elle offre, notamment aux étudiants internationaux, la possibilité de s'installer définitivement dans le pays. Parmi les exigences à satisfaire, les étrangers doivent avoir acquis, au cours de leurs études et de leurs premières expériences professionnelles, une bonne connaissance de la société canadienne et une volonté de contribuer au développement du Canada. Après l'obtention de leur

Les principaux pays d'origine des étudiants étrangers au Canada, en 2008

Pays d'origine	Effectifs	%
 Chine	19 961	21,4 %
 États-Unis	8 485	9,1 %
 France	5 992	6,4 %
 Inde	3 501	3,7 %
 Corée du Sud	3 318	3,5 %
Total	93 479	100 %

Source : UNESCO

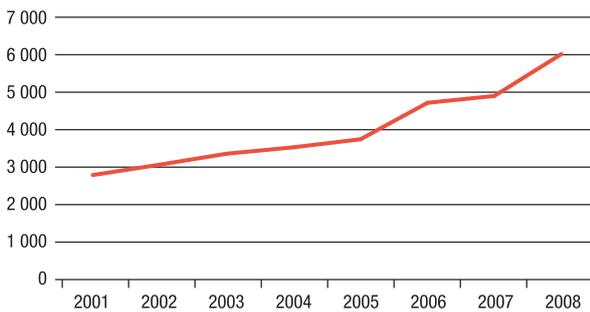
¹ L'immigration vers le Québec fait l'objet de programmes et de réglementations spécifiques.

diplôme, ces étudiants peuvent demander un permis de travail qui leur permet d'acquérir une année d'expérience professionnelle au Canada. Ce statut – temporaire – peut

être prolongé jusqu'à trois ans. Au terme de cette période, il est possible d'effectuer une demande de résidence permanente.

Évolution du nombre d'étudiants français au Canada

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution 2001-2008
2 778	3 054	3 345	3 516	3 729	4 698	4 880	5 992	+ 115 %



Source : UNESCO

Le Canada attire, chaque année, un nombre important et croissant d'étudiants français. La majorité d'entre eux choisit d'étudier dans la province du Québec, afin d'avoir une expérience internationale dans un environnement francophone. De plus, en vertu d'une entente entre le Québec et la France, ils bénéficient de frais de scolarité équivalents à ceux acquittés par les étudiants québécois qui s'élèvent en moyenne par an à 2 500 \$CAD (1 900 euros). Ils n'ont donc pas à payer les droits supplémentaires des étrangers qui peuvent varier entre 12 000 et 17 000 \$CAD (9 500 et 13 500 euros), selon les programmes. La possibilité d'étudier dans une université anglophone est un autre avantage offert par la province du Québec.



Un intérêt croissant pour les pays émergents



On définit parfois le Canada comme un pays à la fois développé et émergent. Sa bonne santé économique dans un contexte de crise mondiale, sa croissance tirée par les richesses en matières premières (pétrole, minerais) et l'existence d'une « nouvelle frontière » à explorer et à exploiter (le Grand Nord), le rapprochent en effet de pays comme le Brésil. De fait, si l'activité économique canadienne est encore étroitement liée à

celle des États-Unis, les relations économiques du Canada avec les grands émergents occupent une place croissante.

C'est le positionnement du Canada sur ces nouveaux grands marchés, bien plus que le rayonnement culturel ou linguistique, qui pousse les universités canadiennes à focaliser leurs activités internationales sur les pays émergents. Les asiatiques (chinois, coréens), très présents en particulier dans l'Ouest, constituent de très loin la première population d'étudiants internationaux.

C'est désormais vers l'Amérique du Sud que l'attention du Canada se porte. Au printemps 2012, une délégation de 30 présidents d'universités s'est rendue au Brésil pour une visite de promotion et de coopération, avec à sa tête le Gouverneur général du Canada, David Johnston, ancien président de l'Université de Waterloo (Ontario).

Cette mission au Brésil s'inscrivait avant tout dans une perspective de recrutement pour les universités canadiennes. Tandis que celles-ci n'accueillent actuellement que 650 étudiants brésiliens, l'objectif ambitieux affiché par le Gouverneur général est de permettre à 12 000 jeunes brésiliens d'étudier au Canada dans les quatre prochaines années.

Pour ce faire, les Universités canadiennes souhaitent tirer bénéfice du programme « Sciences sans frontière » lancé par le gouvernement brésilien et qui prévoit, en partenariat avec des entreprises, d'offrir 100 000 bourses de mobilité sortante à des étudiants brésiliens pour un budget total d'environ 1,5 milliards d'euros. Un quart de ces bourses sera financé par de grandes entreprises publiques brésiliennes.

Outre un bénéfice immédiat en termes de droits d'inscription pour les universités, le Canada voit aussi l'accueil des étudiants brésiliens comme un moyen d'intensifier, à long terme, ses relations économiques, politiques et scientifiques avec le Brésil.

Pas moins de 75 nouveaux accords de coopération et de programmes de bourses ont été annoncés au

cours de cette visite, portant notamment sur la mobilité des étudiants et des enseignants, les programmes conjoints et la recherche partenariale. Ces ententes sont accompagnées d'un investissement du Canada de 17 millions de \$CAD (13,4 millions d'euros).

C'était la première fois que le Canada réunissait autant de Présidents d'universités canadiens à l'étranger. Dans un pays où l'éducation est une compétence exclusivement provinciale et où il n'existe pas d'agence comparable à Campus France ou au DAAD allemand, on constate, sous l'impulsion du gouverneur général, l'émergence d'une initiative collective en faveur de l'attractivité du système d'enseignement supérieur canadien.

2- La mobilité des étudiants canadiens

Évolution de la proportion des étudiants canadiens en mobilité, entre 2004 à 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2004-2009
Effectifs étudiants canadiens	1 629 852	1 655 697	1 678 587	1 714 902	1 744 554	1 905 516	17 %
Nombre d'étudiants canadiens en mobilité	38 662	41 789	42 607	43 479	43 988	45 620	18 %
% en mobilité	2,3 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,4 %	-

Sources : Statistique Canada et UNESCO

Le nombre d'étudiants canadiens en mobilité internationale évolue au même rythme que le nombre total d'étudiants du pays. Le taux de mobilité reste donc modeste et plafonne depuis plusieurs années autour de 2,5 %.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la faible mobilité internationale des étudiants canadiens :

- Les universités canadiennes offrent des programmes de très haut niveau dans toutes les disciplines.
- Les campus canadiens offrent d'excellentes conditions de vie aux étudiants qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur cursus.
- Le Canada est le deuxième pays le plus vaste au monde et il est composé d'une diversité culturelle et linguistique. Par exemple, pour un étudiant anglophone, poursuivre son cursus au Québec est un moyen de s'immerger dans un environnement culturel et linguistique différent.
- Le coût des études et de la mobilité est inférieur à celui des États-Unis mais reste toutefois assez élevé pour les jeunes canadiens (frais de scolarité de l'ordre de 3 000 \$CAD (2 300 euros) par semestre en premier cycle en Ontario par exemple).
- Les programmes de soutien à la mobilité internationale sont peu nombreux à ce jour et subissent des réductions budgétaires, décidées au niveau fédéral et provincial.

Cependant dans un contexte de forte concurrence entre les universités canadiennes pour attirer les meilleurs étudiants, la composante internationale dans les

programmes est de plus en plus un vecteur d'attractivité. Offrir aux jeunes canadiens une expérience internationale au cours de leur formation est considéré comme un moyen de disposer d'une main d'œuvre de qualité. On assiste, ces dernières années, à une prise de conscience au Canada de l'importance de l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Au niveau du gouvernement fédéral, cette prise de conscience s'est manifestée par la mise en place en 2011 d'un Comité consultatif sur la stratégie internationale du Canada en matière d'éducation, présidé par Amit Chakma, Président de *Western University (London, Ontario)*. Outre les mécanismes à mettre en place pour renforcer l'attractivité des universités canadiennes à l'étranger, le Comité s'est également penché sur les leviers disponibles pour accroître la mobilité sortante des jeunes canadiens.

Les choix politiques qui seront faits par le gouvernement fédéral sur la base des recommandations du Comité seront significatifs de la place du Canada dans le secteur universitaire au niveau international. La mobilité sortante sera-t-elle encouragée financièrement, alors que l'administration fédérale subit de très importantes restrictions budgétaires ? Si la mobilité internationale est encouragée, les pays émergents, priorité internationale du Canada, seront-ils privilégiés au détriment de l'Europe ?

Les 5 premiers pays d'accueil des étudiants canadiens en mobilité internationale, en 2009¹

Pays d'origine	Effectifs	%
 États-Unis	29 209	64 %
 Royaume-Uni	5 350	12 %
 Australie	4 390	10 %
 France	1 373	3 %
 Irlande	605	1,5 %
Total	45 620	100 %

Source : UNESCO

Les États-Unis demeurent, de loin et sans surprise, le premier pays d'accueil des étudiants canadiens en mobilité. La France, en quatrième position, est le seul pays non anglophone de ce classement. Les origines des étudiants canadiens inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français tend à se diversifier ces dernières années, avec une place croissante des étudiants originaires des provinces canadiennes anglophones.

LES DISPOSITIFS D'ATTRACTIVITÉ DES PAYS LES PLUS ACTIFS AU CANADA

• Royaume-Uni



Le *British Council* dispose de deux bureaux au Canada (Ottawa et Montréal).

Outre la possibilité d'améliorer son anglais et de vivre dans une société ouverte à la diversité culturelle, le *British Council* met l'accent sur les opportunités de carrière, le fait de pouvoir travailler facilement en étant étudiant, les nouvelles rencontres et les contacts professionnels.

Le moteur de recherche de bourses proposé sur le site web du *British Council* fait apparaître 10 programmes de financement accessibles aux étudiants canadiens souhaitant poursuivre leur cursus au Royaume-Uni.

Ces programmes sont administrés directement par les universités britanniques et peuvent être destinés spécifiquement aux étudiants canadiens (*Canada Merit Postgraduate Scholarship, Canada Sheffield Scholarship, University of Sheffield, Newcastle University Law Scholarship, Canada Master Scholarship, University of Nottingham*) ou à des étudiants originaires de plusieurs pays, dont le Canada (*Scotland Saltire Scholarship, Herriot-Watt University, Wakefield Scholarship, University of Cambridge*).

Le prestigieux programme *Rhodes Scholarship* permet également chaque année à des étudiants canadiens de poursuivre leurs études à l'Université d'Oxford.

En tant que membre du *Commonwealth*, le Canada participe également au *Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan*, qui permet chaque année de financer les études doctorales de jeunes Canadiens au Royaume-Uni.

• Allemagne



La promotion des études au Canada est assurée par le bureau canadien du DAAD, situé au sein du campus de l'université de Toronto, en lien étroit avec le bureau de New York, chargé de la promotion et de la coopération universitaire pour l'ensemble de la zone Amérique du Nord.

Le DAAD s'appuie sur un réseau d'étudiants « ambassadeurs » pour promouvoir les études en Allemagne. Ces ambassadeurs, sélectionnés à l'issue d'un concours, travaillent avec les services de relations internationales de leur université, ils sont volontaires sur les salons internationaux et organisent leurs propres événements de promotion sur leurs campus.

Le DAAD propose un large éventail de bourses aux étudiants et chercheurs d'Amérique du Nord, auxquelles les Canadiens sont éligibles au même titre que les Américains. Le site du DAAD recense pas moins de 49 programmes de financement accessibles aux étudiants (*undergraduate, graduate, PhD*) et aux chercheurs (post-docs, enseignants-chercheurs).

La présence de l'Allemagne est également assurée par les Instituts Goethe situés à Toronto, Montréal et Ottawa.

Un programme d'échange important existe entre l'Ontario et l'Allemagne depuis 15 ans, le *Ontario / Baden-Württemberg (OBW) Student Exchange Program*, construit sur le même modèle que le programme Ontario / Rhône-Alpes.

¹ Pour mémoire, les statistiques de la mobilité étudiante internationale ne permettent pas de différencier les étudiants venus des différentes provinces et territoires du Canada. Aussi les chiffres donnés ici concernent le pays dans son ensemble.

• Italie

La promotion de la culture et des études en Italie passe par les instituts culturels italiens (Toronto, Montréal et Vancouver), dont le mandat est de promouvoir la langue et la civilisation italienne.

La langue italienne est la 3^e langue maternelle non officielle au Canada après le chinois et l'espagnol.

Au Canada, un étudiant qui commence ses études d'italien à l'école secondaire peut les continuer à l'université. Des facultés d'italien existent dans plusieurs universités : Université McGill à Montréal, Concordia, Université d'Ottawa, Carleton, Brock, Université d'Alberta, Université de la Colombie-Britannique et Simon Fraser à Vancouver.

Le gouvernement italien offre aux citoyens canadiens et aux citoyens italiens résidants au Canada un programme de bourses pour des cours de langue et de culture en Italie auprès d'institutions universitaires (bourses de courte durée) ou pour des projets de recherche individuels (bourses de longue durée).

• Chine



Au Canada, on compte 9 Instituts Confucius pour la diffusion de la langue et de la culture chinoise, la plupart installés sur des campus universitaires :

- *British Columbia Institute of Technology*
- Université de Waterloo
- Institut Confucius au Québec (en partenariat avec l'Université de Sherbrooke et le Collège Dawson)
- Institut Confucius au Nouveau-Brunswick
- *Confucius Institute Edmonton* (en partenariat avec le *Edmonton Public School Board*)
- Université Mc Master
- Université Brock
- Université Carleton
- Université Saint Mary

L'intérêt croissant des universités canadiennes pour les pays émergents a entraîné une forte augmentation des accords de coopération avec des établissements chinois (475 accords au total en 2012) et de la mobilité entre les deux pays. Les gouvernements canadien et chinois ont instauré, depuis 1973, un programme de soutien aux échanges entre les deux pays, dont les critères de participation ont été modifiés en 2012 pour en élargir l'accès aux étudiants canadiens en premier cycle et aux professionnels canadiens en milieu de carrière désirant acquérir une expérience en Chine.

PARTIE 3

LA FRANCE ET SON DISPOSITIF D'ATTRACTIVITÉ

1- Les étudiants canadiens en France

Évolution des visas français délivrés aux étudiants canadiens, depuis 2007

	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2007-2011
Visas long séjour études (mobilité individuelle)	658	651	680	700	674	+ 2,4 %
Visas 2B (mobilité encadrée)	1 372	1 330	1 359	1 377	1 640	+ 19,5 %
Total	2 030	1 981	2 039	2 077	2 314	+ 14 %

Source : Consulat de France au Canada

En 2011, 2 314 visas étudiants ont été délivrés par les Consulats français au Canada¹. Après plusieurs années de stabilité, autour des 2 000 visas par an, ce chiffre a augmenté de 11 % entre 2010 et 2011. Les visas pour études délivrés par les Consulats de France « hors Québec » ont connu une progression particulièrement forte sur la même période, soit 17 %.

La France et le Canada ont signé en 2003 une entente relative à la mobilité des jeunes visant à faciliter les échanges entre les deux pays, tant pour les jeunes professionnels que pour les étudiants. Les Canadiens qui se rendent en France dans le cadre d'un accord interuniversitaire (mobilité encadrée) se voient délivrer un visa spécifique, le visa 2B en référence à l'article 2B

de l'accord. Ils bénéficient d'une procédure allégée et de la gratuité du visa. En 2011, la mobilité encadrée représente 70 % du flux d'étudiants canadiens vers la France et 64 % du flux « hors Québec ». Elle repose, pour les provinces « hors Québec » sur près de 350 accords signés avec des établissements français.

Pour la première fois en 2011, les étudiants originaires des provinces « hors Québec » ont été plus nombreux à se voir délivrer un visa d'études pour la France que les étudiants originaires du Québec.

Cette entente est actuellement en cours de renégociation, avec comme objectif commun le renforcement de la mobilité entre les deux pays et une simplification des procédures administratives.

Le programme Ontario Rhône-Alpes, 20 ans de mobilité étudiante



Lancé en 1992, le programme « ORA » (Ontario Rhône-Alpes) regroupe 12 établissements de la région française et 15 universités ontariennes². Il permet chaque année à 130 étudiants français et canadiens de passer un semestre ou une année universitaire dans un des établissements membres du consortium.

Les étudiants, de niveau Licence ou Master, sont présélectionnés par leur université d'origine. ORA se distingue de nombreux autres programmes d'échange par l'équilibre du nombre de participants côté canadien et côté français.

Outre les échanges d'étudiant, ORA propose également depuis 2011 la possibilité pour les étudiants ontariens de passer un séjour linguistique en Rhône-Alpes ou d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire de la région.

Cette évolution vers un soutien plus net à la mobilité « recherche » a été soulignée à l'occasion de la célébration du 20^e anniversaire d'ORA en octobre 2011.

¹ La France compte 6 Consulats au Canada : Moncton, Québec, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Trois de ces Consulats délivrent des visas : Montréal, Toronto et Vancouver.

² Rhône-Alpes : Université Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Université Jean Monnet St Étienne, Grenoble 1, Grenoble 2, Grenoble 3, Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG), Université de Savoie Chambéry, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA), École Centrale de Lyon, École Normale Supérieure Lyon (ENS).
Ontario : Carleton University, University of Guelph, Lakehead University, Université Laurentienne / Laurentian University, McMaster University, Nipissing University, University of Ottawa, Queen's University, Ryerson University, University of Toronto, University of Ontario Institute of Technology, University of Waterloo, Western University, University of Windsor, York University.

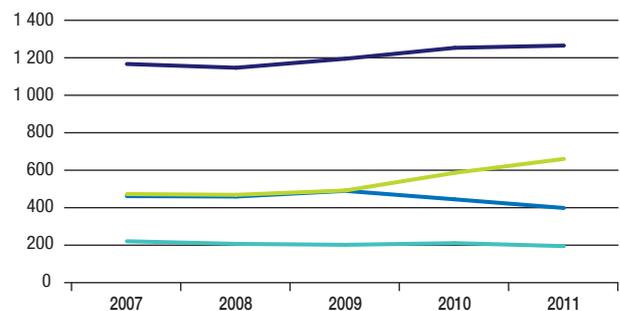
Une bonne partie des étudiants canadiens en mobilité vers la France n'est pas répertoriée dans les statistiques du MESR. La plupart d'entre eux sont en effet des étudiants en échange, qui ne sont pas administrativement inscrits auprès de l'établissement français d'accueil et dont le séjour peut être relativement court (un semestre). Les étudiants effectuant un séjour de recherche dans un établissement français dans le cadre de leur mémoire de Master ou de leur thèse de Doctorat, de plus en plus nombreux, ne sont pas non plus répertoriés. Les progrès récents de la coopération franco-canadienne impliquant notamment un nombre croissant d'étudiants de niveau Master et Doctorat dans les disciplines scientifiques, ne sont pas visibles dans les chiffres qui suivent.

LES ÉTUDIANTS CANADIENS EN FRANCE ET DANS LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES

Le nombre total d'étudiants canadiens inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur est passé de 1 738 en 2009 à 1 896 en 2011¹, soit une augmentation de près de 10 %. 1 267 étudiants canadiens, soit 66,8 %, sont inscrits dans les universités françaises. Parmi ces étudiants, une majorité sont inscrits en Licence et cette filière est en croissance depuis 2007², avec + 39,2 %, contrairement aux filières Master et Doctorat, en diminution, respectivement de 13,5 % et 11,5 % par rapport à 2007.

La majorité des étudiants canadiens dans les universités françaises sont inscrits en Langues – Lettres – Sciences humaines. Les filières de santé ainsi que les filières Sciences économiques – Administration économique et sociale sont peu représentées.

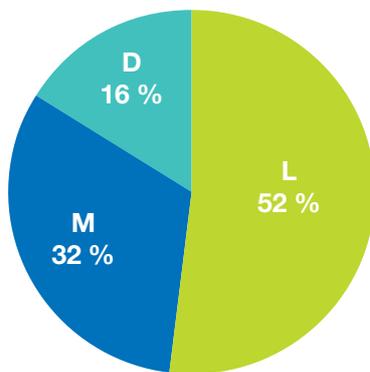
Évolution des effectifs par niveau dans les universités françaises, depuis 2007



	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2007 - 2011
— Total	1 169	1 149	1 197	1 255	1 267	+ 8,4 %
— L	477	473	496	590	664	+ 39,2 %
— M	466	464	494	449	403	- 13,5 %
— D	226	212	207	216	200	- 11,5 %

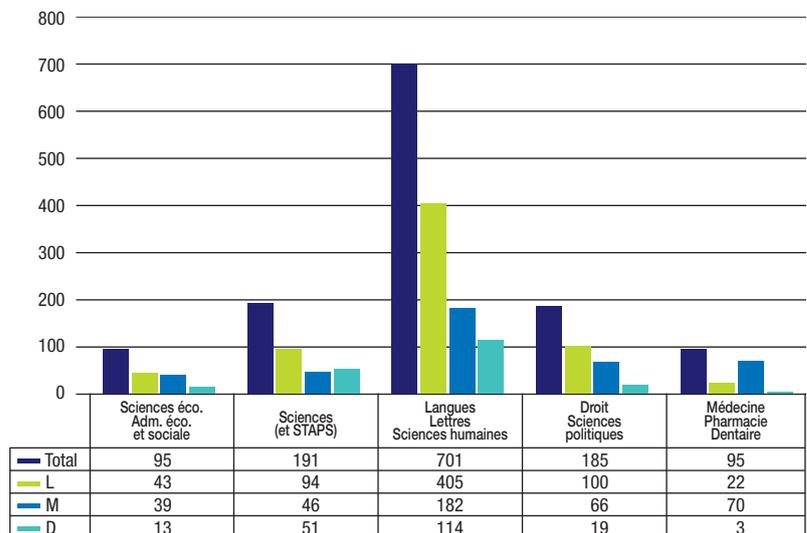
Source : MESR, DGESIP / DGRI - SIES et MEN - MESR - DEPP

Répartition des étudiants canadiens par niveau en 2011-2012



	2011 - 2012	% du total
— Niveau L	664	52 %
— Niveau M	403	32 %
— Niveau D	200	16 %

Répartition des étudiants canadiens dans les universités françaises, par niveau et par filière, en 2011-2012



Source : MESR, DGESIP / DGRI - SIES et MEN - MESR - DEPP

¹ Source : MESR, DGESIP / DGRI - SIES et MEN - MESR - DEPP, répartition des étudiants étrangers par nationalité (hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère de l'agriculture et de la pêche).

² Le niveau Licence est largement choisi par les étudiants québécois, au vu des dossiers traités par l'Ambassade de France au Canada.

2- L'action de Campus France au Canada « hors Québec »



LE RÉSEAU

Le réseau des correspondants Campus France au Canada s'étend d'est en ouest avec un agent dans les provinces maritimes localisé au consulat de Moncton, un agent au consulat de Toronto pour l'Ontario et le Manitoba et un responsable Campus France, basé au service culturel de l'ambassade à Ottawa, qui assure la coordination de l'ensemble des actions et se charge des actions de promotion pour la région d'Ottawa et l'ouest du pays (Colombie-Britannique, Alberta et Saskatchewan).

LES ACTIONS

Le réseau Campus France a triplé sa présence sur les **salons internationaux et universitaires** en 2012. À titre d'exemple, en 2012, Campus France Canada est présent sur les grands salons tels que QS et *Go study abroad* dans plusieurs grandes villes canadiennes (Ottawa, Toronto, Vancouver, Calgary, Halifax) de même que sur quatre salons universitaires (Carleton, Wilfrid Laurier, Ryerson et Université de Toronto).

Le salon annuel NAFSA

Le **salon annuel NAFSA**, grand rendez-vous de la coopération universitaire en Amérique du Nord, est chaque année un moment fort pour Campus France Canada, en particulier depuis l'édition de 2011 à Vancouver. Une session de réseautage entre établissements canadiens et français a été instaurée en 2011 afin de disposer d'un moment privilégié pour mettre en valeur et faire progresser les partenariats entre établissements des deux pays. L'expérience a été reconduite en 2012 à Houston, précédée par une session d'information sur les évolutions récentes de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

L'action de Campus France Canada s'inscrit également dans la perspective plus large de l'action du service culturel de l'Ambassade. Ainsi, les thèmes prioritaires d'intervention du service culturel font de plus en plus souvent l'objet d'une déclinaison dans le domaine de la promotion de l'offre de formation française et de développement de partenariats entre établissements français et canadiens.

Dans cette logique, la présence d'architectes et urbanistes français au Canada (notamment dans les campus universitaires), encouragée par le service culturel, s'accompagne de création de supports spécifiques pour promouvoir les formations en architecture (rédaction d'un dossier thématique, réalisation de l'interview d'un étudiant canadien en architecture ayant participé à un programme d'échange en France).

Le domaine de l'industrie numérique, lui aussi au cœur de l'action du service culturel, est également repris comme une priorité de l'Espace Campus France qui organise, à la faveur d'événements culturels tels que le Festival d'animation d'Ottawa, des rencontres entre établissements pour promouvoir les formations françaises dans ce domaine et faciliter les coopérations.

Campus France Canada se met également au service de l'action culturelle, en particulier pour faire connaître auprès du public étudiant les événements artistiques auxquels l'Ambassade est associée.

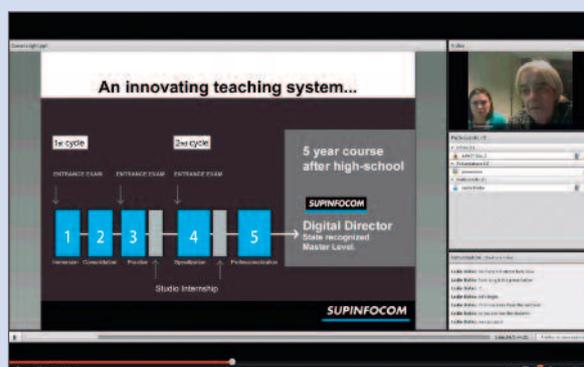
La politique de promotion en ligne de Campus France Canada

Campus France Canada a choisi de renforcer sa présence en ligne, afin de disposer, à moindre coût, de moyens d'entrer en contact avec les étudiants où qu'ils se trouvent, et d'être présent sur des supports dont les jeunes Canadiens sont de grands utilisateurs : sites web, réseaux sociaux, site de partage de vidéos, conférences en ligne.

La page Facebook de Campus France Canada compte aujourd'hui plus de 1 500 fans, un nombre qui progresse rapidement grâce à un travail régulier de mise à jour. Facebook est utilisé comme un média social c'est-à-dire non seulement comme un moyen supplémentaire de diffuser de l'information, mais aussi et surtout comme un espace d'interaction avec les étudiants et comme un moyen de développer un sentiment d'appartenance à une communauté : celle des jeunes Canadiens partis en France ou qui envisagent de le faire. De nouveaux messages sont postés plusieurs fois par semaine (offre de formation, bons plans pour la vie en France, actualité de l'Ambassade et des Consulats...) en incitant systématiquement les « fans » à réagir et à donner leur avis.

Avec le soutien du service de presse de l'Ambassade, plusieurs vidéos ont été réalisées avec des étudiants canadiens qui évoquent leur expérience en France, en anglais et en français et publiées sur YouTube. Ces témoignages, vus plusieurs milliers de fois en ligne, constituent un excellent moyen de s'adresser aux étudiants en tenant compte de leurs préoccupations.

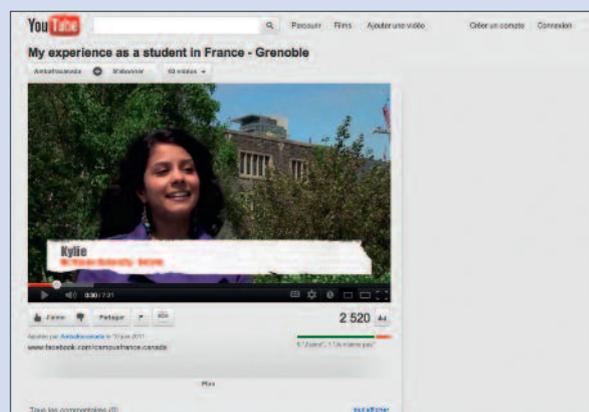
Enfin, Campus France Canada propose un nouveau service : les *Campus France online Rendez-vous*. Il s'agit d'un cycle de présentations qui sont effectuées à distance par les membres de l'équipe de l'Espace ou par des représentants d'établissements français en utilisant une technologie de séminaires en ligne. Campus France Canada a choisi *Adobe connect*, qui permet d'organiser de façon simple et conviviale des conférences interactives en ligne. Pour y accéder, les personnes intéressées n'ont qu'à cliquer sur un lien (envoyé par mail ou posté sur le site ou sur Facebook). Le conférencier peut ensuite parler, faire apparaître des vidéos, des images, des présentations PowerPoint et les participants peuvent réagir. Le nombre de participants peut aller jusqu'à 100 dans une salle virtuelle.



Des présentations en ligne sur les différentes opportunités d'études en France ou des séances de préparation au départ pour les étudiants en mobilité encadrée ont déjà été organisées pour les universités St-Francis Xavier (Nouvelle-Ecosse), Mount-Allison (Nouveau-Brunswick), Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Simon Fraser (Colombie-Britannique).

L'objectif est également d'associer autant que possible les établissements français à ces séminaires en ligne, afin de répondre directement, depuis la France, aux questions des étudiants canadiens.

L'utilisation de ces nouveaux outils a permis de multiplier la présence de Campus France au Canada, y compris dans des provinces éloignées. Campus France Canada n'abandonne pas pour autant ses outils traditionnels : présence dans les campus, salons, rendez-vous individuels avec les étudiants, en complément des actions de promotion en ligne.



3- L'action du service culturel dans le milieu universitaire

La place des universités dans la société canadienne dépasse largement le cadre académique et scientifique, du fait de leur visibilité dans les classements internationaux, de leur expertise, de leur taille et de leurs réseaux d'*alumni*. Lieux de vie, de débat, de création et de diffusion, les campus universitaires constituent un des cadres privilégiés de l'action du service culturel de l'Ambassade, dans tous ses domaines privilégiés d'intervention : coopération éducative et linguistique, débat d'idée, audio-visuel ou architecture.

COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET LINGUISTIQUE :

En collaboration avec le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP), les étudiants canadiens et français peuvent participer à un programme d'échange d'assistants de langue vivante étrangère qui concerne un peu plus de 200 étudiants canadiens en France et d'une vingtaine d'étudiants français au Canada.

DÉBAT D'IDÉES :

À travers l'organisation de conférences et d'ateliers d'études, les actions du réseau culturel visent à faire entendre l'état actuel de la vie intellectuelle française et la diversité des voix de la France contemporaine, tout en intensifiant les relations avec les universités et les chercheurs.

CINÉMA :

Un festival de films français destiné aux universités canadiennes a été mis en place en 2012 en partenariat avec Unifrance, organisme chargé de la promotion du cinéma français dans le monde.

ARCHITECTURE :

Coordonné par l'Ambassade et l'Institut Français en liaison avec les Consulats de France au Canada, le cycle **Vis-à-Vis architecture** permet d'accueillir des urbanistes et architectes au sein des lieux de formation prescripteurs au Canada, de faire connaître l'ingénierie et l'expertise française en la matière.

AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LE RÉSEAU CULTUREL FRANÇAIS AU CANADA :

Seront menées en 2012-2013, à titre d'exemple

- à Toronto, un cycle de conférences « *Transmedia & Storytelling* » ;
- à Vancouver, un festival de films français récents, une exposition d'artistes contemporains du monde arabo-musulman (musée d'anthropologie de *University of British Columbia, UBC*), ou un cycle de conférences par des chercheurs français de très haut niveau (*French Scholars Lecture Series, Peter Wall Institute for Advanced Studies, UBC*).

PARTIE 4

LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE FRANCO-CANADIENNE

Dans un contexte de concurrence mondiale et de forte concurrence entre universités canadiennes pour attirer les meilleurs étudiants et enseignants-chercheurs, la capacité à proposer des cursus intégrant une composante internationale tend à devenir un avantage dont les universités canadiennes ne souhaitent pas se priver pour demeurer compétitives. Les succès récents de la coopération universitaire et scientifique France / Canada (développement des thèses en cotutelle, progrès sur l'adoption de cursus co-diplômants, renforcement des collaborations scientifiques avec les grandes universités du Canada « hors Québec ») permettent désormais d'envisager des actions de long terme, visant à instaurer un partenariat structuré et pérenne entre institutions françaises et canadienne.

Cependant le développement de ce partenariat se heurte encore à certaines difficultés :

- manque de lisibilité du système français, que les partenaires canadiens peinent parfois à décrypter (distinction entre universités et grandes écoles, articulation entre organismes de formation et organismes de recherche, segmentation des établissements affaiblissant leur position dans les classements internationaux, auxquels les canadiens sont très attentifs) ;
- orientations géographiques ne faisant pas toujours de la France ou de l'Europe une priorité. Intérêt pour les grands pays émergents, pour l'Asie (particulièrement dans les provinces de l'Ouest) et pour les États-Unis, qui restent un partenaire incontournable :
 - utilisation impérative de la langue anglaise pour développer des collaborations avec les Provinces hors Québec sans se limiter aux minorités francophones ;
 - désengagement financiers des acteurs publics.

Pour faire face à ces défis, la coopération universitaire entre la France et la Canada « hors Québec » prend appui sur les orientations suivantes :

- poursuivre le développement de la co-diplômation au niveau Master et Doctorat. La logique « gagnant – gagnant » de la co-diplômation permet de renforcer l'attractivité du système français auprès d'étudiants canadiens généralement peu mobiles et de convaincre les universités canadiennes de l'intérêt d'une ouverture internationale accrue ;
- renforcer l'articulation formation / recherche en ciblant les coopérations universitaires sur les niveaux Master et Doctorat ;
- améliorer la lisibilité du système d'enseignement supérieur et de recherche français auprès des partenaires canadiens en s'appuyant sur ses évolutions récentes (mise en place des PRES, fusions d'universités, Investissements d'avenir, pôles de compétitivité, Instituts Carnot) ;
- identifier des sources de financement nouvelles, en particulier dans le secteur privé, pour soutenir la dynamique nouvelle de la coopération universitaire et scientifique France / Canada.

1- L'aide à la mobilité des étudiants et des chercheurs

Afin de mener à bien ses objectifs de structuration des échanges académiques et scientifiques entre la France et le Canada, l'Ambassade de France met en œuvre différents programmes de soutien à la coopération, principalement destinés à financer la mobilité des chercheurs et des étudiants entre les deux pays :

LES PROGRAMMES DU SERVICE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE



- Programme « Missions et Invitations » : soutien à la mobilité des enseignants-chercheurs français vers le Canada ou canadiens vers la France, par la prise en charge des frais de déplacement et, dans certains cas, de *per diem*.
- Programme « Séjours scientifiques de Haut Niveau » : soutien au séjour de plus longue durée (jusqu'à trois mois) de chercheurs canadiens en France.
- Programme « Bourses d'études en France » : prise en charge des frais de déplacement et versement d'une allocation mensuelle à des étudiants canadiens souhaitant poursuivre leur cursus en France. Le programme est ouvert aux candidats de niveau Master, Doctorat ou post-doc, avec une priorité donnée aux doctorants en cotutelle.

Ces trois programmes, dont la gestion est assurée en étroite collaboration avec l'Agence Campus France, seront accessibles dès l'automne 2012 sur un portail de candidature en ligne.

LE FONDS FRANCE CANADA POUR LA RECHERCHE (FFCR)

Principal outil de soutien à la coopération scientifique entre la France et le Canada, le FFCR regroupe aujourd'hui les 19 principales universités de recherche canadiennes, les Ministères français des Affaires Étrangères et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Le FFCR propose chaque année deux programmes :

- Programme « Soutien aux nouvelles collaborations scientifiques » qui vise à faire émerger des collaborations récentes et innovantes ; les financements attribués sont de l'ordre de 8 000 à 15 000 \$CAD (6 500 à 12 000 euros) et contribuent essentiellement à la mobilité des chercheurs.
- Le programme « cotutelles de thèse », lancé en 2011, qui soutient le développement des cotutelles entre la France et le Canada « hors Québec » par l'octroi d'une bourse de mobilité d'un an destiné à un étudiant canadien pour son séjour en France et d'un Prix de la meilleure thèse soutenue en cotutelle.

Plusieurs compagnies privées (Total, L'Oréal) ont déjà apporté leur soutien au FFCR, par une participation au capital ou la délivrance de bourses « ciblées ». Cette dynamique sera poursuivie à l'avenir par la recherche de nouveaux partenaires et l'extension de l'action du Fonds.

2- Le développement des cotutelles de thèse

L'Ambassade de France au Canada a fait du développement des thèses en cotutelle un des axes majeurs de sa politique de coopération universitaire et scientifique, en tant que moyen de renforcer et pérenniser les partenariats entre les deux pays.

Malgré le succès des cotutelles franco-québécoises, cet outil était encore quasiment inexistant dans les autres provinces il y a à peine quatre ans. Un important travail d'explication sur le principe, le fonctionnement et l'intérêt des cotutelles a été mené dans les principales universités du pays, pour les convaincre d'adopter une « politique de cotutelle » définissant, pour chacune d'entre elles, les modalités de mise en œuvre de cette forme nouvelle de collaboration.

À la suite de l'Université d'Ottawa, première université « hors Québec » à adopter un tel cadre institutionnel, les universités de Victoria, de la Colombie-Britannique (UBC, Vancouver), Simon Fraser (Vancouver), Alberta (Edmonton), Calgary, Saskatoon, Waterloo, Western (London, Ontario), York (Toronto), Toronto¹, Queen's

(Kingston), Carleton (Ottawa), Dalhousie (Halifax) et Memorial (Terre-Neuve) ont mis en place leur politique de cotutelle. D'autres universités (McMaster, Ryerson) travaillent actuellement à l'élaboration de leur politique.



Séminaire cotutelle à Toronto

On dénombre actuellement environ 70 conventions individuelles de cotutelles France / Canada « hors Québec » signées ou en préparation ; un chiffre qui reste modeste, mais qui augmente rapidement. Ces thèses concernent des domaines aussi variés que l'immunologie, la psychologie, la littérature française, la philosophie, la sociologie ou les mathématiques. Elles impliquent un nombre équivalent d'étudiants français et canadiens, ainsi que des étudiants internationaux inscrits dans une université canadienne.

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour permettre la mise en place d'une cotutelle de thèse :

- le financement : outre le financement de la thèse elle-même, une cotutelle induit des coûts additionnels, liés à la mobilité internationale du doctorat. Pour se réaliser, un projet de cotutelle doit donc comporter un financement « classique » auquel s'ajoute un financement supplémentaire lié à la mobilité. Certains outils mis en œuvre par le Service scientifique de l'Ambassade (bourses du gouvernement français, Fonds France Canada pour la Recherche) permettent de couvrir ce coût additionnel, en particulier pour la mobilité des étudiants canadiens vers la France. L'Ambassade travaille actuellement à l'identification de nouvelles sources de financement pour mettre en place des programmes de bourses de mobilité cofinancés, avec des partenaires aussi bien publics que privés, dans une logique bilatérale.
- La structure et la durée des programmes doctoraux : au Canada, les programmes doctoraux (PhD) durent au minimum 4 ans. Ils comprennent, en début de parcours, une série de cours et d'examens que l'étudiant doit impérativement valider pour poursuivre sa recherche doctorale. Il en résulte donc, pour les étudiants français, une charge supplémentaire de travail et au moins une année supplémentaire par rapport à la durée-type d'une thèse en France. Il est donc important, lors de la négociation de la convention de cotutelle, de veiller à

¹ L'Université de Toronto a mis en place une politique de « joint placement » qui permet aux doctorants concernés de suivre un programme doctoral dans les mêmes conditions que celles d'une cotutelle (alternance des séjours dans les deux universités, co-direction, soutenance unique) mais qui n'aboutit pas encore à la délivrance d'un double diplôme. Il s'agit donc d'une première avancée auprès de cette université, qui peut laisser espérer la mise en place d'une véritable politique de cotutelle à l'avenir.

ce que certains acquis du doctorant français soient pris en compte pour alléger cette charge. Ces exigences académiques supplémentaires côté canadien renforcent également la nécessité, pour le doctorant français, de trouver un financement complémentaire pour couvrir la période d'étude supplémentaire, les financements français étant généralement limités à trois ans.



Convention de co-tutelle

- Les frais de scolarité : en tant qu'étudiants internationaux, les jeunes Français sont soumis à des droits d'inscription fortement majorés par rapport aux étudiants canadiens. Les modalités de paiement de ces droits pour les doctorants en cotutelle sont différentes d'une université à l'autre, en fonction de la politique de cotutelle adoptée. Dans certaines universités, l'étudiant détermine une « université d'attache » auprès de laquelle il s'acquittera des frais pendant toute la durée de la thèse. Cette solution est particulièrement avantageuse pour les étudiants qui choisissent une université française comme établissement d'attache, puisqu'ils n'ont à payer que des « droits accessoires » d'un montant peu élevé lors de leur séjour dans l'université canadienne, considérée alors comme « l'université partenaire ». D'autres universités exigent que l'étudiant paie les frais d'inscription alternativement en France et au Canada, en fonction de l'université dans laquelle il se trouve. Dans ce cas l'étudiant français se trouve soumis aux frais internationaux majorés lors de ses séjours au Canada. Les universités canadiennes disposent de ressources propres pour aider financièrement les étudiants déjà titulaires d'un Bachelor, dont les étudiants en cotutelle peuvent bénéficier. Un étudiant en cotutelle est alors « moins coûteux » pour l'université, puisqu'il ne passera qu'une partie de sa thèse au Canada.

3- Les actions de l'Ambassade pour la coopération universitaire et scientifique

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Une large part des efforts de l'Ambassade dans le domaine universitaire et scientifique consiste également à faire connaître et reconnaître le système français, sa qualité, son dynamisme, ses évolutions récentes. Cet aspect est particulièrement nécessaire dans les provinces majoritairement anglophones du Canada, où la France n'apparaît pas forcément comme un partenaire prioritaire et où elle bénéficie d'une image certes positive, mais souvent désuète.

Plusieurs supports de communication ont été développés dans ce but, en particulier une série de fiches synthétiques présentant le Service pour la Science et la Technologie, son action, ses programmes, ses objectifs, mais aussi le système d'enseignement supérieur français, ses réformes (processus de Bologne, création des PRES, Investissements d'avenir) et les principaux organismes de recherche en France.



PRÉSENCE DANS LES CAMPUS

Les temps forts de l'activité des services scientifique et culturel de l'Ambassade se déroulent sur le terrain, au cours des nombreuses visites dans les campus universitaires canadiens. Les équipes de l'Ambassade, à Ottawa, s'appuient sur l'expertise et les contacts du réseau des attachés scientifiques et culturels des Consulats (Moncton, Toronto, Vancouver) pour se rendre régulièrement dans les universités et y rencontrer étudiants, chercheurs, doyens, chefs de département, vice-présidents ou présidents.

Ces visites sont de plus en plus souvent menées de façon conjointe entre service scientifique, service culturel et Espace Campus France, afin de couvrir l'ensemble des possibilités d'intervention de l'Ambassade dans le champ universitaire : coopération académique et scientifique, promotion de la mobilité vers la France, diffusion culturelle et artistique dans les campus, débat d'idée et présence d'intellectuels français.

Ces visites sont l'occasion d'identifier les partenariats existant et à développer, de faire connaître les outils mis à disposition des chercheurs et des étudiants (bourses, programmes de mobilité, FFCR) et de promouvoir certaines modalités de coopération. C'est grâce à cette présence régulière sur le terrain que le modèle « cotutelle de thèse » a pu être présenté, expliqué et promu à travers tout le Canada.

ÉVÉNEMENTS « PANCANADIENS »

En complément des visites sur les campus, l'Ambassade organise régulièrement des événements, destinés à un ensemble d'établissements canadiens et visant à développer les coopérations avec la France.

Ainsi, avec le soutien de l'Agence Campus France ont été proposés en 2010 des séminaires sur les cotutelles de thèses à Toronto et à Vancouver, qui ont grandement contribué à l'appropriation de cet outil par les Universités canadiennes.



En 2011, des sessions d'informations sur les programmes européens pour l'enseignement supérieur et la recherche (*Erasmus Mundus*, 7^e PCRD) et les possibilités de participations pour les établissements canadiens ont été organisées en collaboration avec la Délégation de l'Union européenne au Canada.



MISSIONS THÉMATIQUES

Certains domaines de coopération particulièrement porteurs donnent lieu à l'organisation de missions thématiques de chercheurs français au Canada ou de chercheurs canadiens en France.

Le service scientifique a ainsi souhaité rapprocher les pôles d'excellence français et canadiens dans le domaine des neurosciences (Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière / Universités de la région de Toronto / *BrainResearch* Centre de Vancouver) au cours d'une visite au Canada en 2010. Cette mission a par la suite donnée lieu au lancement d'un appel à projets conjoint entre institutions françaises et canadiennes.

En 2011, c'est le domaine des sciences marines qui a été privilégié avec la visite d'une délégation du PRES Université Européenne de Bretagne dans plusieurs universités des provinces atlantiques du Canada (*University of New Brunswick, Moncton, Dalhousie, Memorial*), suivi en 2012 d'une mission en Bretagne d'un groupe de chercheurs de Memorial.



Mission MER

RAPPROCHEMENTS RÉGIONAUX

L'Ambassade soutient également la mise en place de partenariats stratégiques entre Universités canadiennes et grands pôles universitaires et scientifiques français, en s'appuyant notamment sur les synergies et la visibilité accrue apportées par la création des PRES.

Dans cette logique, le PRES Université de Lyon et l'Université d'Ottawa ont entrepris la mise en œuvre d'une collaboration privilégiée, axée sur la coopération scientifique, le développement des thèses en cotutelle et la mobilité des étudiants au niveau Master, avec en perspective la création de programmes conjoints.

L'Université de Bordeaux développe avec l'Université de Waterloo le même type de liens privilégiés, amorcés par la participation des deux institutions à un programme doctoral en science des matériaux (labellisé *Erasmus Mundus*) et qui se déclinent aujourd'hui au niveau de la recherche mais aussi des échanges d'étudiants de premier cycle.

La mission « Sciences marines » organisée en 2011 va également permettre l'instauration d'un partenariat stratégique Bretagne / Halifax autour du PRES et de l'Université Dalhousie.

L'initiative FAST!

La forte dynamique économique et scientifique actuelle de la province de l'Alberta a incité le Service pour la Science et la Technologie de l'Ambassade de France à proposer le lancement d'une initiative spécifique destinée à l'Université d'Alberta (Edmonton).

FAST! (France Alberta Science and Technology Initiative), lancée en 2011, se conçoit comme une entreprise de rapprochement des chercheurs de « UofA » avec leurs homologues français autour des thématiques qui font la force de cette université qui s'impose de plus en plus comme une des toutes meilleures au Canada :

- Énergie : ressources sables bitumineux, questions environnementales, challenges pour la recherche.
- Nanosciences : nanotechnologies, nanostructures, nano systèmes, applications à l'énergie, piles à combustible.
- Montagnes, Glaciologie, Changement climatique.
- Virologie et Maladies Infectieuses.

Un premier séminaire « de contact » a été organisé en décembre 2012 à Paris. Ainsi, 15 chercheurs de UofA ont été invités pour un atelier organisé au siège du CNRS, puis des visites thématiques de laboratoires d'Île de France et des rencontres de chercheurs dans les thématiques retenues. À cette occasion, des représentants de ministère français de tutelle (MAE, MESR) étaient présents et ont appuyé la démarche développée par l'Ambassade. Un second séminaire d'approfondissement est prévu en 2012 à Edmonton.

FAST! prévoit la création, dans une seconde étape de son développement, d'un poste de Volontaire International au sein de l'Université d'Alberta, qui sera chargé, outre sa participation active à un projet de recherche conjoint, d'assurer un rôle d'animation du partenariat entre la France et cette université.

PERSPECTIVES

Journée Canada Campus France



La **journée pays Canada** organisée à Paris, le 9 octobre 2012, conjointement par le Service Culturel de l'Ambassade de France à Ottawa et Campus France a permis de réfléchir à la place des universités dans leur environnement économique en particulier les relations entre la recherche et l'innovation, les transferts de technologie, ou le recours à la levée de fonds privés.

1- Mission « fundraising »

Dans la continuité des objectifs de la Journée Canada, Campus France prévoit d'organiser, avec le concours de l'Ambassade de France à Ottawa, une mission portant sur les pratiques de collecte de fonds couramment utilisées dans les universités canadiennes et américaines comme source de financement.

Cette opération, prévue pour le printemps 2013, permettra à des présidents et directeurs d'établissement français de se rendre dans l'Ouest canadien (vraisemblablement à Vancouver, Calgary ou Edmonton) et aux États-Unis pour mieux connaître les mécanismes du « fundraising » s'appuyant notamment sur les réseaux d'*alumni*.

2- Promodoc : promotion des études doctorales

Dans le cadre du programme *Erasmus Mundus* Action 3 pour la promotion de l'enseignement supérieur européen, L'Agence Campus France coordonne le projet Promodoc, financé par la Commission européenne et dédié à la promotion des études doctorales dans les pays tiers industrialisés.

Au Canada et aux États-Unis, un réseau d'« ambassadeurs » sera mis en place à partir du mois d'octobre 2012 : 25 personnes-ressources ont été sélectionnées parmi les enseignants-chercheurs ayant suivi des études doctorales dans un état membre de l'Union européenne. Leur rôle sera de conseiller les étudiants sur les possibilités d'intégrer un programme doctoral en Europe.

3- Le Programme d'accès à l'éducation en langue française - PAL de l'Ontario

Dans le cadre de ce programme, le Ministère de l'Éducation de la province de l'Ontario proposera aux étudiants des établissements bilingues et francophones reconnus par la PAL un financement avec l'objectif d'accroître la mobilité et l'accès aux programmes en langue française.

L'Ambassade de France et Campus France travaillent actuellement à la mise en place d'accords permettant l'accueil et le suivi des étudiants qui choisiront de réaliser leur séjour en France.

Les établissements canadiens partenaires de la PAL : Université d'Ottawa ; Université Saint-Paul (fédérée à l'Université d'Ottawa) ; Université Laurentienne ; Université de Sudbury (fédérée à l'Université Laurentienne) ; Collège de Hearst (affilié à l'Université Laurentienne) ; Collège Glendon (campus bilingue de l'Université York) ; Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (Université de Toronto) ; Campus d'Alfred (Université de Guelph) ; Collège universitaire dominicain ; Collège Boréal ; la Cité collégiale.

4- La coopération universitaire en 2012-2013

- Poursuite des visites conjointes sur les campus, en particulier dans les universités ayant mis en place une politique de cotutelle pour promouvoir cette opportunité auprès des étudiants des cycles supérieurs et des enseignants-chercheurs ;
- Lancement par le service culturel d'une initiative autour des industries numériques, pour la mise en place d'un programme de mobilité cofinancé entre établissements français et canadiens actifs dans l'enseignement et la recherche sur cette thématique ;
- Mission thématique « virologie » dans les provinces des Prairies (Saskatchewan, Manitoba) organisée par le service pour la Science et la Technologie : novembre 2012 ;
- Participation de Campus France Canada aux salons *Go Study Abroad* à travers le Canada ; possibilité de participation pour les établissements français ;
- Poursuite du cycle de conférences en ligne « Campus France Canada *online* Rendez-vous » ; possibilité pour les établissements français d'intervenir à distance auprès d'étudiants canadiens ;
- Lancement d'une campagne de levée de fonds pour accroître les capacités d'action du Fonds France Canada pour la Recherche.

LES DOSSIERS

Octobre 2012 - numéro 11

CANADA

HORS QUÉBEC

Le Canada est le 11^e volume de la collection DOSSIERS de Campus France. Consacrées à un pays, ces publications ont pour but d'offrir un panorama local en matière d'enseignement supérieur, de décrire le dispositif français de promotion de l'enseignement supérieur dans le pays et de montrer dans quel contexte concurrentiel ce dispositif se déploie.

Précédents numéros : Turquie, Inde, Russie, Chine, Pologne, États-Unis, Vietnam, Japon, Australie et Royaume-Uni.

Directeur de la publication :

Antoine Grassin, Directeur général Campus France

Comité éditorial :

Antoine Grassin, Directeur général ;

Olivier Chiche-Portiche, Directeur de la Promotion et de la Valorisation de l'Enseignement supérieur ;

Magali Dulau, Responsable adjointe Amériques, Service de la Coordination géographique ;

Anne Benoit, Directrice des Études et de la Communication.

Ce dossier a été réalisé par Nicolas Duhaut, Attaché de Coopération Universitaire à l'Ambassade de France au Canada, Nancy Gill, Responsable Campus France Canada et Magali Dulau. Le recueil et la mise en forme des données statistiques contenues dans ce dossier ont été réalisées par Stéphane Boivert, élève à l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE – Paris-Tech), au cours de son stage d'ouverture au monde professionnel durant l'été 2012, sous la supervision de Magali Dulau et de Laura Foka, Chargée d'études et d'analyses à Campus France.

Édition :

Anne Benoit, anne.benoit@campusfrance.org

Photos et visuels : droits réservés

Réalisation : Agence Huitième Jour - Paris

Impression et diffusion : Graphoprint - Paris

Agence CampusFrance

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale

28 rue de la Grange aux Belles

75010 Paris

www.campusfrance.org

*Les DOSSIERS CampusFrance sont imprimés sur papier PEFC-FSC
issu de forêts gérées durablement.*

Octobre 2012

ISSN 2117-8496

